

# Réforme des polices - finances: l'Union exprime de sérieuses réserves

## Actualité du 5 Décembre 2008

Dans le cadre de l'évaluation initiée par le Ministre Dewael en vue d'un débat prochain au Parlement fédéral, au terme de dix années de réforme des services de police, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a réalisé une évaluation du fonctionnement de la police locale en Région wallonne, avec et au nom des communes et zones de police de Wallonie. L'Union vient de transmettre les résultats de cette évaluation au Gouvernement fédéral.

Parmi les 12 lignes de force qui s'en dégagent, l'Union tient particulièrement à mettre l'accent sur divers points:

*- le solde à l'exercice propre devient négatif dans la grosse majorité des zones de police.*

Ce problème essentiel doit être analysé et réglé en priorité: sans équilibre financier, l'amélioration des missions de zones n'a aucun sens. Il est nécessaire de prévoir un complément de financement fédéral pour atteindre cet équilibre;

*- le Fonds de la sécurité routière tend à diminuer et peut-être à disparaître.*

La régionalisation annoncée du FSR va sans doute impliquer une diminution, voire une suppression des moyens attribués aux zones, wallonnes notamment (30 millions d'euros annuellement). Il faut donc, d'une part, analyser les montants actuels du FSR pour vérifier pourquoi ils ont commencé à diminuer et, d'autre part, prévoir une compensation financière intégrale en cas de disparition du FSR qui permettait de limiter, à tout le moins partiellement, le caractère structurellement déficitaire du financement fédéral de la réforme et de ses conséquences pour les pouvoirs locaux;

*- le mécanisme de financement manque cruellement de discernement dans les exigences d'investissement et constitue potentiellement un "puits sans fond" pour les communes.*

Le mécanisme de financement doit être recadré, pour éviter les excès nuisibles à l'équilibre budgétaire des zones, compte tenu de leurs spécificités socio-économiques et environnementales, et pour garantir aux communes une limite de dépenses envers les zones;

*- le statut du personnel est trop axé sur les primes et indemnités, est beaucoup trop rigide et est particulièrement complexe à appliquer; en outre, les négociations syndicales se déroulent en l'absence des employeurs de 75 % des policiers.*

Il convient de rechercher, avec les syndicats, des formules innovantes et acceptables pour intégrer certaines primes dans le traitement fixe, et supprimer les autres. L'assouplissement du temps de travail doit également être poursuivi, si besoin avec un appui fédéral supplémentaire en personnel à certains endroits. Enfin, la gestion du statut doit absolument être simplifiée.

Il est par ailleurs impératif qu'une concertation préalable ait lieu avec les représentants des employeurs zonaux (les Unions des Villes et Communes). Cette concertation doit s'inscrire dans

une logique plus large de rationalisation des négociations syndicales avec l'ensemble des catégories de personnel du service public.

A cet égard, nous rappelons que le conseil consultatif des bourgmestres ne suffit pas à assurer la fédération des intérêts des employeurs locaux, ni la négociation en leur nom;

*- en police comme dans toute matière, l'autorité fédérale a trop tendance à reporter des charges, existantes ou nouvelles, sur le niveau communal ou zonal.*

Une évaluation préalable de faisabilité ainsi qu'une compensation adéquate de ces nouvelles charges sont indispensables;

*- enfin, la piste de la fusion des petites zones semble une fausse bonne idée, qui ne va pas résoudre sérieusement le déficit en policiers, mais va certainement les éloigner des communes, donc du citoyen.*

Sauf demande expresse en provenance des communes, cette piste doit être évitée à tout prix.

*Cet article complet se trouve sur le site de l'UVCW*